

Montréal, le 18 mars 2004

M. Lucien Beauregard  
8, Pierre d'Iberville  
Ste-Julie (Québec)  
J3E 3L6

**Objet : Demande d'avis sur la sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît à celle-ci**  
**Dossier : R-3526-2004**

---

Monsieur,

Nous accusons réception, au nom de la présidente de la Régie de l'énergie, de votre lettre datée du 14 mars 2004. Nous en prenons bonne note et la déposons au dossier.

Nous notons que votre lettre datée du 14 mars 2004 est présentée plus d'un mois après le délai fixé par la Régie pour s'inscrire comme participant aux audiences dans le présent dossier.

En conséquence, vous devez respecter les échéances inscrites à l'avis de la régie intitulé « Instructions pour l'audience » que vous pouvez consulter sur notre site Internet au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca). Vous n'êtes donc pas autorisé à poser des questions à Hydro-Québec.

Votre prochaine étape est donc le dépôt de votre mémoire **au plus tard le 20 avril 2004 à 16h00**. Nous vous informerons ultérieurement si la régie accepte que vous veniez présenter votre mémoire oralement.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Mailfait, avocate  
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp